



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

MARDI 5 OCTOBRE 2021, à 19 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT N° 860-105

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage N° 860, de ce qui suit:

RÈGLEMENT 860-105

Lors d'une assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 14 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le **projet de règlement n° 860-105** intitulé : "Règlement amendant le règlement de zonage n° 860".

LES OBJETS :

Que le projet de règlement n° 860-105 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées pour soumettre ces articles à la procédure d'enregistrement, étape préliminaire au processus d'approbation référendaire, soit les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. L'amendement a pour objet de modifier la réglementation de zonage n° 860 de la manière suivante :

1. Ajoutant à l'article 92 du chapitre 3, un nouvel usage d'horticulture ornementale à la classe A-1.
2. Ajoutant une note particulière à la grille des usages et normes de la zone H2002.
3. Modifiant l'article 1286 afin d'y ajouter d'autres types de matériaux de revêtement de toiture.
4. Modifiant la grille des usages et normes de la zone H2002 pour y autoriser les bifamiliales isolées (H-2) et retirer les unifamiliales isolées (H1)
5. Modifiant la grille des usages et normes de la zone H711 de façon à ajouter deux (2) notes à la section *Divers* concernant l'aire de stationnement.
6. Modifiant la grille des usages et normes de la zone H712 de façon à ajouter deux (2) notes à la section *Divers* concernant l'aire de stationnement.
7. Modifiant la grille des usages et normes de la zone H713 de façon à ajouter deux (2) notes à la section *Divers* concernant l'aire de stationnement.

Les zones concernées :

Disposition 1

L'ensemble du territoire

Disposition 2

H2002 : Condos de la montée Morel situés entre le 405 et le 417

Disposition 3

L'ensemble du territoire

Disposition 4

H2002 : Condos de la montée Morel situés entre le 405 et le 417

Disposition 5

H711 : Prolongement de la rue des Frênes vers le nord-ouest, soit les lots 6 304 461 à 6 304 472 et une partie du lot 6 304 457.

Disposition 6

H712 : Terrains comprenant la rue des Saules

Disposition 7

H713 : prolongement de la rue des Frênes, soit les lots 6 304 481 à 6 304 484 et une partie du lot 6 304 457

Une séance de consultation écrite aura lieu à compter du 17 septembre 2021 et se tiendra pour une période de 15 jours à compter de cette date. Pendant cette période de 15 jours, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires par écrit par courriel au greffe@villesadp.ca ou par la poste à l'attention du Service du greffe, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9. Tous vos commentaires doivent être reçus au bureau du Service du Greffe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au plus tard le 5 octobre 2021 à 16 h 45. Prenez avis que le projet de règlement n° 860-105 ainsi qu'une présentation du projet de règlement sont disponibles sur demande par courriel ou sur le site Web de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en cliquant sur le lien suivant : <https://www.villesadp.ca/organisation-municipale/conseil-municipal/> à compter du 17 septembre 2021.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 17 septembre 2021.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière